

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 75-2022-05-04-00009**  
**instituant et fixant les dates de la commission de propagande compétente**  
**en vue des élections législatives des 12 et 19 juin 2022**  
**dans le département de Paris**

Le préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.166, R.29 et R.31 à R.38 ;

Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu les désignations effectuées respectivement par le premier président de la cour d'appel de Paris et le représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une commission de propagande est instituée dans le département de Paris, en vue des élections législatives des 12 et 19 juin 2022. Cette commission est commune aux 18 circonscriptions de Paris.

Elle est composée comme suit :

**1<sup>er</sup> tour**

**Président**

Président titulaire	Présidents suppléants
M. Julien PORTIER, juge	M. Pascal LATOURNARD, juge ; Mme Christine RIMBAULT, juge ; Mme Marie LE ROUX DE BRETAGNE, juge ; Mme Delphine CHAUCHIS, 1 <sup>ère</sup> vice-présidente adjointe

**Membre représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande**

Membre titulaire, représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande	Membre suppléant, représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande
M. Laurent ISSERTE, cadre à la poste	Mme Virginie COSAQUE, cadre à La Poste

**Fonctionnaire désigné par le préfet**

Fonctionnaire titulaire désigné par le préfet	Fonctionnaire suppléant désigné par le préfet
Mme Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique	Mme Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

### Secrétaire de la commission :

<b>Secrétaire titulaire de la commission</b>	<b>Secrétaire suppléant de la commission</b>
M. Dimitri ROUGÉ, collaborateur du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique	Mme Ghislaine LEFEBVRE, collaboratrice du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

### 2<sup>nd</sup> tour

#### Président

<b>Président titulaire</b>	<b>Présidents suppléants</b>
Mme Aurore MATHIEU, vice-présidente	Mme Sophie COMBES, vice-présidente ; Mme Anne DUPUY, 1 <sup>ère</sup> vice-présidente

#### Membre représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande

<b>Membre titulaire, représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande</b>	<b>Membre suppléant, représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande</b>
M. Laurent ISSERTE, cadre à la poste	Mme Virginie COSAQUE, cadre à La Poste

#### Fonctionnaire désigné par le préfet

<b>Fonctionnaire titulaire désigné par le préfet</b>	<b>Fonctionnaire suppléant désigné par le préfet</b>
Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique	Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

#### Secrétaire de la commission

<b>Secrétaire titulaire de la commission</b>	<b>Secrétaire suppléant de la commission</b>
Monsieur Dimitri ROUGÉ, collaborateur du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique	Madame Ghislaine LEFEBVRE, collaboratrice du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

**Article 2** : La commission siège à la préfecture de Paris, 5, rue Leblanc, 75015 Paris. Le contrôle de la propagande se tiendra chez l'opérateur de mise sous pli et de colisage KOBÀ, route de Neuilly-sous-Clermont – 60290 RANTIGNY.

La commission sera installée au plus tard le lundi 30 mai 2022.

**Article 4** : Les dates, les heures limites et les lieux de dépôt, auprès de la commission locale de propagande de Paris, des circulaires et bulletins de vote des candidats dans le cadre des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 sont fixées comme suit :

<b>Premier tour de scrutin</b>	<b>Second tour de scrutin</b>
Samedi 28 mai 2022, à 10 heures à KOBÀ, route de Neuilly-sous-Clermont – 60290 RANTIGNY	Mercredi 15 juin 2022, à 10 heures à KOBÀ, route de Neuilly-sous-Clermont – 60290 RANTIGNY
Lundi 30 mai 2022, à 10 heures à KOBÀ, route de Neuilly-sous-Clermont – 60290 RANTIGNY <i>Uniquement pour les documents rejetés samedi 28 mai 2022 nécessitant une nouvelle livraison</i>	

**Article 5** : Les candidats, leurs remplaçants ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission de propagande concernant leur circonscription.

**Article 6** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)), et notifié aux personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 MAI 2022



Le préfet,

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris

**Marc GUILLAUME**